

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAISARRONDISSEMENT
SAINT-OMERCANTON
LUMBRESDélibération
N° 2022/47**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-deux
le JEUDI 15 SEPTEMBRE à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du Vingt-cinq Août
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
M. LELIEVRE Serge (proc. M. GUCHE Francis), Mme QUENON-VASSEUR Sophie
(proc. Mme WESTENHIOEFFER Véronique), M. DUBIEZ Francis (proc. Mme
SCHLEICH Ingrid), M. TEN Arnaud (proc. M. MOBAILLY Vincent)

M. EVRARD Dominique et Mme MAGNIER Juliette étaient absents aux points de
l'ordre du jour suivants :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 6 Juillet 2022.

OBJET : AVIS SUR LA MODIFICATION N°1 DU PLUI

La séance ouverte, Madame le Maire soumet à l'Assemblée la modification
simplifiée n°1 du PLUI élaboré par la Communauté de Communes du Pays de
Lumbres.

Celle-ci comporte 8 points de modification visant à rectifier des erreurs
matérielles et à améliorer l'écriture de dispositions réglementaires pour apporter
plus de clarté et sécuriser l'instruction des demandes d'utilisation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à
l'unanimité cette modification du PLUI.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 16/09/2022
Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 19 SEP. 2022

et publication ou notification

du 19 SEP. 2022

Le Maire,

Joëlle DELRUE

